

Avis de Parrainage

Relative à une autorisation d'occuper le domaine public communal

NOM et DATE DE LA MANIFESTATION : BEACH SPORT FESTIVAL 2026

Durée de l'autorisation : Du 30 juin au 26 juillet 2026

Lieu : Promenade Cousteau

SECTION I – POUVOIR ADJUDICATEUR

A) Nom et adresses

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR

222 Esplanade du Levant - Hôtel de Ville - 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR (FRANCE) Service des

Sports - Tél : 04.92.12.41.71 Courriel : clement.benedetti@saintlaurentduvar.fr

Site internet de la Commune : <http://www.saintlaurentduvar.fr/>

B) Communication

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus auprès du Service des Sports, aux coordonnées indiquées ci-dessus indiquées.

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :

Par courrier en lettre R.A.R. ou remis en main propre contre récépissé ou par courriel aux adresses indiquées ci-dessus (article I.A).

SECTION II – OBJET

Conformément aux dispositions de l'article L2122-1-1du code général de la propriété des personnes publiques, la Commune de Saint-Laurent-du-Var lance une procédure de mise en concurrence pour autoriser l'occupation du domaine public dans le cadre du parrainage (sponsoring) de la manifestation Beach Sport Festival qui se déroulera du **30 juin au 26 juillet 2026** sur la promenade Cousteau. Le présent avis est publié afin de permettre la manifestation d'un intérêt pertinent et à informer les candidats potentiels sur les conditions générales d'attribution de l'autorisation de parrainage.

A l'issue de cette procédure, une convention de parrainage portant autorisation d'occuper le domaine public sera conclue avec les candidats retenus

Afin de permettre aux différents candidats potentiels de répondre à cet avis, **5 packs de parrainage sont proposés :**

Pack n°1 : 6 places assises par concert, 6 places debout par concert, Oriflamme dédié pour les concerts, Affiche générale, Diffusion médias, Flyers, Brunch de clôture, Morning Sessions, Communication RS officiels du BSF, Articles réseaux Commune, Présence teaser officiel, Présence dossiers de presse , Invitation Conférence de presse, Invitation aux temps des partenaires, Présence sur polo et casquette des agents Concerts, Logo sur affiches concerts. Le montant pour cette offre est **d'au moins 7 500 €, aussi bien en numéraire, qu'en nature.**

Pack n°2 : Un pack partenaire « Fondation » à destination des Associations à but non lucratif (Loi 1901) comprenant une présence sur l'Affiche générale, le Photocall, Diffusion médias, Brunch de clôture, Morning Sessions, Communication RS officiels du BSF, Articles réseaux Commune, Habillages extérieurs, 4 Places Espace Before/After, 4 places Espace VIP sur les temps sportifs, 4 Places / Concert, 4 Accès VIP sur 2 évènements max, Présence teaser officiel, Présence dossiers de presse, Invitation Conférence de presse, Invitation aux temps des partenaires, Communication sur le Tram, Présence sur l'Application "SLV Sport et Santé" jusqu'à la fin de l'année civile. Un espace de vente ou de promotion peut-être proposé par la Commune avec une superficie en accord avec le montant payé par le partenaire. Le montant pour cette offre est **d'au moins 5 000 €, aussi bien en numéraire qu'en nature.**

Pack n°3 : Un pack partenaire officiel comprenant une présence sur Affiche générale, l'Affiche numérique, le Photocall, la Diffusion médias, les Flyers, invitation pour le Brunch de clôture, les Morning Sessions, une Communication RS officiels du BSF, des Articles réseaux Commune, affichage sur les Habillages extérieurs, 4 Places Espace Before/After, 4 places Espace VIP sur les temps sportifs, 4 Places / Concert, une Présence dans le teaser officiel, Possibilité offrir cadeaux aux athlètes, Possibilité offrir cadeaux aux spectateurs, Présence dossiers de presse , Invitation Conférence de presse, Invitation aux temps des partenaires, Communication sur le Tram, Présence sur l'Application "SLV Sport et Santé" jusqu'à la fin de l'année civile. Un espace de vente ou de promotion peut-être proposé par la Commune avec une superficie en accord avec le montant payé par le partenaire. Le montant pour cette offre est **d'au moins 10 000 €, aussi bien en numéraire qu'en nature.**

Pack n°4 : Un pack partenaire premium comprenant toutes les offres du partenaire officiel ainsi que la présence sur les oriflammes, drapeaux et kakémonos, 6 accès à l'espace VIP, 6 places dans l'Espace Before/After, la présence sur la tenue des agents (manches + casquette), 10 places par concerts, la présence sur les accréditations, présence sur l'écran central, Naming d'un Golden Pass Sport, Participation à des clinics sportifs et la réalisation d'un teaser présentant le partenaire diffusé sur nos différents supports. Un espace de vente ou de promotion peut-être proposé par la Commune avec une superficie en accord avec le montant payé par le partenaire. Le montant pour cette offre est **d'au moins 20 000 €, aussi bien en numéraire qu'en nature.**

Pack n°5 : Un pack partenaire majeur comprenant toutes les offres du partenaire officiel et premium ainsi que la présence sur les arches d'entrée, une présence sur le tramway, la présence sur toutes les affiches de chaque compétition, le logo sur les billets de concerts, 10 accès VIP, 8 places pour l'espace Before/After, le logo sur le polo la casquette des agents pour les concerts et le sport, le logo sur l'affiche des concerts, 20 places par concert, une photo avec les parrains de nos évènements, la présence aux cérémonies de remises de prix, la réalisation de spots audios diffusés pendant les évènements, naming du Golden Pass Concert, Pass Backstage Express. Un espace de vente ou de promotion peut-être proposé par la Commune avec une superficie en accord avec le montant payé par le partenaire. Le montant pour cette offre est **d'au moins 40 000 €, aussi bien en numéraire qu'en nature.**

SECTION III - PRÉSENTATION ET REMISE DES OFFRES

A) Constitution du dossier

Les candidats auront à produire un dossier de candidature comprenant :

1/ un dossier personnel indiquant :

- la dénomination sociale de l'entité juridique répondant au présent appel,
- Un extrait Kbis ou statuts en fonction de la nature de la personnalité morale,
- Le mandat de représentation de la personne physique représentant la personne morale,
- Une attestation d'assurance de moins de 2 mois.

2/ une note de candidature mentionnant :

- le choix du pack retenu,
- les références du candidat en termes de sponsoring ;
- les actions mises en place pour répondre au critère n°3

B) Date limite de remise des candidatures

Date : lundi 2 mars 2026 Heure locale : 17h00

C) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français

A l'issue de cet appel à candidatures, une commission ad hoc sera organisée afin de retenir les candidats au regard des critères d'attribution suivant :

1^{er} critère : le Choix du pack retenu (Valorisation du parrainage) 40 %

Il est rappelé que juridiquement, le prix à payer par le sponsor s'analyse comme une redevance d'occupation du domaine public

2^{ème} critère : Les références du candidat en termes de sponsoring 30 %

3^{ème} critère Les entreprises ayant mis en place une responsabilité sociétale des organisations (RSO) et ayant une démarche responsable, sociale et solidaire marquée 30%

Il est rappelé que conformément aux dispositions du code de la santé publique La propagande ou la publicité, directe ou indirecte, en faveur du tabac, des produits du tabac ou de l'alcool sont interdites lors de manifestation sportive.

Par ailleurs, au regard du caractère familial de cette manifestation, les entreprises de paris sportifs, jeux de casino et de paris hippiques ne pourront pas répondre à cet appel à candidatures.

D) Procédures de recours

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Tribunal Administratif de Nice – 18 avenue des Fleurs – CS

61039 - 06050 NICE CEDEX 1 (France) - Courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr - Téléphone : 04.89.97.86.00 – Adresse internet : <http://nice.tribunal-administratif.fr/>

E) Date d'envoi du présent avis : 16 janvier 2026

Pour tout renseignement complémentaire à cet égard, vous pouvez contacter le Service Municipal des Sports de la Commune au 04.92.12.41.71 (**Clément BENEDETTI**) tel que mentionné au I.

FAIT A SAINT-LAURENT-DU-VAR LE :

21 JAN. 2026

Pour le Maire de Saint-Laurent-du-Var
Le premier Adjoint
Conseiller Régional de la Région SUD

Thomas BERETTONI

